

## RAPPORT DE JURY CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LVE

### PROFESSEURS CERTIFIÉS ET AGREGÉS

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

2014

#### COMPOSITION DES JURYS

**ALLEMAND :**

1 jury composé de 3 personnes : un IA-PR ou un professeur de la discipline concernée, l'IA-IPR d'allemand et un professeur d'allemand

**ANGLAIS :**

4 jurys, chacun composé d'un IA-IPR et un professeur de la discipline concernée (ou d'une discipline connexe), ainsi qu'un IA-IPR d'anglais et un professeur

**ESPAGNOL :**

1 jury composé d'un IPR de la discipline concernée (ou d'une discipline connexe), un professeur d'espagnol et l'IPR d'espagnol

**ITALIEN :**

1 jury composé d'un IA-PR et un professeur de la discipline concernée (ou d'une discipline connexe), de l'IA-IPR d'italien.

#### DISCIPLINES REPRÉSENTÉES

Une grande variété de disciplines : Economie Gestion, Histoire-Géographie, Maths, EPS, SVT, Physique-Chimie, SES, Informatique et gestion, disciplines technologiques (SII, STMS, STI).

#### NOMBRE DE CANDIDATS

**ALLEMAND :**

7 inscrits. 7 candidats ont obtenu la Certification Complémentaire

**ANGLAIS :**

58 inscrits. 25 candidats ont obtenu la Certification Complémentaire

**ESPAGNOL :**

4 inscrits. 1 candidat a obtenu la Certification Complémentaire

**ITALIEN :**

6 inscrits. 5 candidats ont obtenu la Certification Complémentaire

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- Une connaissance insuffisante du cahier des charges de l'épreuve et des attentes du jury
- Un niveau de langue insuffisant pour garantir une mise en œuvre efficace de cet enseignement

- une motivation qui ne fait pas apparaître la plus-value pour les élèves. Vouloir utiliser sa compétence en LVE n'est pas un gage de motivation
- une connaissance trop partielle, voire inexistante, de la nature du dispositif de la DNL, sa dimension interculturelle et ses objectifs
- Une tendance projection trop centrée sur la pratique disciplinaire : l'enseignement de la DNL est envisagé comme une simple traduction d'un « cours » en français et non sous l'aspect d'un travail de projet mené conjointement avec l'enseignant de LVE.

D'autres candidats, malgré un niveau moyen en LVE, ont obtenu la Certification Complémentaire du fait de leur très forte motivation, perceptible au travers des expérimentations positives qu'ils ont pu mener par exemple dans un dispositif d'AP au lycée ou en ateliers en collège. **Ils sont alors invités à tout mettre en œuvre pour améliorer leur niveau de langue.**

**A NOTER : Un parcours de renforcement linguistique est proposé au PAF 2014-2015**

|                               |
|-------------------------------|
| <b>CONSEILS AUX CANDIDATS</b> |
|-------------------------------|

Il est conseillé

- D'approfondir la réflexion en termes de projet pédagogique en étroite collaboration avec les enseignants de LVE, d'envisager plus précisément le type d'activités pouvant être proposées aux élèves
- D'avoir une vision précise des objectifs de l'enseignement en DNL, qui n'est pas la transposition d'un cours de discipline en langue cible et ne se limite pas à la seule connaissance de termes techniques spécifiques à la discipline enseignée
- De se rapprocher, en amont de l'épreuve, de professeurs enseignant dans une Section Européenne afin d'échanger sur les objectifs, sur les pratiques, sur les différents projets, sur les difficultés
- De présenter un dossier dans lequel figure la présentation du parcours professionnel, l'explicitation de la motivation et un exemple de séquence réalisée ou réalisable
- De connaître et de comprendre les objectifs de l'épreuve du baccalauréat ainsi que le déroulement de l'épreuve.

**Rappel des textes :**

*La certification complémentaire*

*Au collège comme au lycée, tous les professeurs qui dispensent cet enseignement en langue étrangère doivent être titulaires de la certification complémentaire, elle est régie par la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 au BO n°39 du 28-10-2004.*

*Elle a comme objectifs :*

- *la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes*
- *la maîtrise de la langue étrangère (niveau minimum exigible B2 du CECRL—Cadre Européen Commun de Référence en Langues)*
- *la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en LVE, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports ...*
- *la capacité à concevoir un projet pour la DNL, en particulier d'échange, virtuel ou physique (de classes, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.*